



Vidéoconférence informelle des ministres de l'économie et des finances **Mardi 16 février 2021**

La vidéoconférence des ministres de l'économie et des finances débutera à 10 heures. Elle sera présidée par João Leão, ministre des finances du Portugal.

~ ~ ~

Les ministres procéderont à un échange de vues sur la situation et les perspectives économiques actuelles.

La présidence présentera un aperçu de l'état d'avancement des travaux relatifs à la facilité pour la reprise et la résilience, notamment en ce qui concerne son entrée en vigueur. Les ministres procéderont à un échange de vues sur les priorités des plans nationaux pour la reprise et la résilience.

La Commission communiquera des informations aux ministres sur l'émission d'obligations SURE et les enseignements tirés.

Les ministres feront le point sur la situation concernant la ratification de la décision relative aux ressources propres. La Commission exposera brièvement les éléments constitutifs de la stratégie d'emprunt dans le cadre de Next Generation EU.

La présidence communiquera aux ministres des informations concernant les orientations budgétaires de l'UE pour 2022 et la recommandation sur la décharge à donner à la Commission pour l'exécution du budget général de l'UE pour 2019.

Les ministres se pencheront sur des questions internationales. Ils procéderont à un échange de vues sur la manière de promouvoir une initiative de l'UE pour la relance au niveau mondial et feront le point sur les préparatifs de la prochaine réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20.

Les ministres feront également le point sur les travaux concernant la mise à jour de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

La présidence présentera l'état d'avancement des propositions législatives relatives aux services financiers.

~ ~ ~

*Le 15 février, l'**Eurogroupe** tiendra une vidéoconférence à 15 heures en configuration ordinaire. Il débatera des évolutions macroéconomiques et des perspectives dans la zone euro, du rôle international de l'euro et de l'évolution récente de la situation en ce qui concerne la solvabilité du secteur des entreprises.*

Conférences de presse (virtuelles):

- après la réunion de l'Eurogroupe (*lundi soir*)
- après la vidéoconférence des ministres de l'économie et des finances (*mardi après-midi*)

[Page de la vidéoconférence](#)

[Page de la réunion de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

[Vidéoconférence - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)
[Vidéoconférence de l'Eurogroupe - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et](#)
[galerie de photos](#)

Reprise économique dans l'Union européenne

a) Situation et perspectives économiques

Les ministres procéderont à un échange de vues sur la situation et les perspectives économiques actuelles.

Ils assisteront à la présentation par la Commission de ses prévisions de l'hiver 2021 ainsi qu'à un exposé de la Banque centrale européenne.

Selon les prévisions économiques de l'hiver 2021, l'économie de la zone euro connaîtra une croissance de 3,8 % tant en 2021 qu'en 2022, et l'économie de l'UE enregistrera une croissance de 3,7 % en 2021 et de 3,9 % en 2022.

Les économies de la zone euro et de l'UE devraient retrouver leurs niveaux de production d'avant la crise plus tôt que ne le prévoyaient les prévisions économiques de l'automne 2020, principalement grâce à une dynamique de croissance plus vigoureuse qu'anticipé pour le second semestre 2021 et l'année 2022.

Après avoir affiché une forte croissance au troisième trimestre 2020, l'activité économique s'est contractée à nouveau au quatrième trimestre, lorsqu'une deuxième vague de la pandémie a déclenché de nouvelles mesures de confinement. Ces mesures étant toujours en place, l'économie de l'UE comme celle de la zone euro devraient se contracter au premier trimestre 2021. La croissance économique devrait reprendre au printemps et s'intensifier en été, au fur et à mesure de l'avancement des programmes de vaccination et du relâchement progressif des mesures de confinement. La reprise devrait aussi être soutenue par l'amélioration des perspectives pour l'économie mondiale.

La Commission a également souligné que les incidences économiques de la pandémie demeuraient inégales d'un État membre à l'autre et que les prévisions tablaient sur une reprise à vitesse très variable.

[Prévisions économiques de l'hiver 2021 \(Commission européenne\)](#)

b) Mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience

Les ministres feront le point sur la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience.

La présidence présentera un aperçu de l'état d'avancement et des dernières étapes avant l'entrée en vigueur de la facilité. Les ministres débattront des priorités des plans pour la reprise et la résilience à la suite de l'échange de vues qu'ils ont eu en janvier sur ces plans.

Le Conseil a adopté le règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience le 11 février. La présidence du Conseil et le président du Parlement européen l'ont signé le 12 février. Il devrait être publié au Journal officiel le 18 février et entrera en vigueur le jour suivant.

Après l'entrée en vigueur du règlement, les États membres peuvent commencer à présenter officiellement leurs plans pour la reprise et la résilience à la Commission. Ils ont en principe jusqu'au 30 avril pour ce faire. Ensuite, la Commission disposera généralement d'un maximum de deux mois pour évaluer les plans, puis le Conseil devra adopter sa décision sur l'approbation définitive de chaque plan dans un délai de quatre semaines.

[Plan de relance de l'UE: Le Conseil adopte la facilité pour la reprise et la résilience \(communiqué de presse, 11 février 2021\)](#)

[Règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience](#)
[Un plan de relance pour l'Europe \(informations générales\)](#)

c) SURE

La Commission informera les ministres de ses opérations d'emprunt au titre de l'instrument SURE et de l'expérience acquise dans le cadre de ce processus.

SURE (instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence) est une facilité temporaire permettant de fournir jusqu'à 100 milliards d'euros sous forme de prêts à des conditions favorables aux États membres, afin de les aider à financer les mesures nationales prises pour faire face aux répercussions socio-économiques de la pandémie. Ces mesures comprennent principalement des dispositifs de chômage partiel et des mesures similaires, y compris pour les travailleurs indépendants, ainsi que des mesures en matière de santé, en particulier sur le lieu de travail.

Le Conseil a déjà approuvé un montant total de 90,3 milliards d'euros de soutien financier au titre de SURE en faveur de 18 États membres.

Afin de fournir aux États membres qui en font la demande une assistance financière au titre de SURE à des conditions favorables, la Commission lève des fonds sur les marchés internationaux des capitaux au nom de l'UE.

Au 27 janvier, la Commission avait émis des "obligations sociales" pour un montant total de 53,5 milliards en quatre tranches au titre de l'instrument SURE de l'UE. Ces obligations ont suscité un vif intérêt parmi les investisseurs, ce qui a permis de les émettre à des conditions de prix favorables.

Ces fonds ont été versés à 15 États membres.

[SURE \(Commission européenne\)](#)

d) Financement de Next Generation EU

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement de la ratification de la décision relative aux ressources propres. La Commission devrait faire part de ses réflexions sur les éléments constitutifs de la stratégie d'emprunt dans le cadre de Next Generation EU.

La décision relative aux ressources propres définit le mode de financement du budget de l'UE. Elle autorisera notamment la Commission, sur une base exceptionnelle, à emprunter jusqu'à 750 milliards d'euros aux prix de 2018 sur les marchés des capitaux afin de financer Next Generation EU. Pour entrer en vigueur, la décision doit être approuvée par l'ensemble des 27 États membres de l'UE conformément à leurs règles constitutionnelles.

Une ratification rapide de la décision est particulièrement importante pour la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience. Au titre de cette facilité, les États membres seront en mesure d'obtenir un préfinancement en 2021 couvrant jusqu'à 13 % des subventions et prêts prévus dans leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience approuvés. Les fonds ne peuvent toutefois être engagés et versés qu'après l'entrée en vigueur de la décision de l'UE relative aux ressources propres.

À la date du 15 février, cinq États membres ont notifié officiellement la ratification de la décision relative aux ressources propres.

La Commission élabore actuellement son approche globale pour les opérations d'emprunt dans le cadre de Next Generation EU. Elle devrait présenter une communication concernant ses opérations d'emprunt et de prêt en avril.

[Décision relative aux ressources propres — Notifications formelles](#)

Budget de l'UE

a) Décharge à donner à la Commission sur l'exécution du budget pour l'exercice 2019

La présidence informera les délégations de l'état d'avancement des travaux et des prochaines étapes de la procédure de décharge concernant le budget général de l'UE pour l'exercice 2019.

Après la vidéoconférence, le Conseil devrait adopter, par voie de procédure écrite, une recommandation invitant le Parlement européen à donner décharge à la Commission pour l'exécution du budget 2019 de l'UE. La décision doit être prise par le Parlement. La recommandation a été élaborée sur la base du rapport annuel de la Cour des comptes sur l'exécution du budget, publié en novembre 2020.

Dans son rapport annuel, la Cour a conclu que les recettes pour l'exercice 2019 sont légales, régulières et exemptes d'erreur significative. Dans le même temps, la Cour a émis une opinion défavorable sur la légalité et la régularité des dépenses après avoir constaté que les dépenses à haut risque (essentiellement fondées sur des remboursements et soumises à des règles complexes) présentent de plus en plus un niveau d'erreur significatif et représentent plus de la moitié de la population examinée. Par conséquent, la Cour a estimé, contrairement aux trois exercices précédents, que les erreurs dans les dépenses étaient généralisées.

À la lumière du rapport de la Cour sur la performance du budget de l'UE, une section distincte de la recommandation du Conseil couvre également cette question.

Le Conseil devrait également adopter, par procédure écrite, des recommandations concernant la décharge à donner aux directeurs des trente-deux agences "décentralisées" de l'UE, des six agences exécutives et des huit entreprises communes sur l'exécution de leurs budgets pour 2019.

Ces recommandations font suite aux rapports annuels de la Cour sur les agences et les entreprises communes de l'UE pour 2019.

Les recommandations doivent être adoptées par le Conseil à la majorité qualifiée (base juridique: article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

[Projet de recommandation du Conseil sur la décharge concernant le budget 2019](#)

[Rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget général de l'UE relatif à l'exercice 2019](#)

[Rapport de la Cour des comptes sur la performance du budget de l'UE - situation à la fin de 2019](#)

[Projet de recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux agences décentralisées pour l'exercice 2019](#)

[Projet de recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux agences exécutives pour l'exercice 2019](#)

[Projet de recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux entreprises communes pour l'exercice 2019](#)

b) Conclusions sur les orientations budgétaires pour 2022

La présidence informera les délégations de l'état d'avancement des travaux et des prochaines étapes concernant les orientations budgétaires pour 2022. Ces orientations sont destinées à aider la Commission dans l'élaboration du projet de budget de l'UE pour 2022, qui sera présenté en vue des négociations entre le Parlement européen et le Conseil.

Les conclusions sur les orientations budgétaires pour 2022 devraient être adoptées par le Conseil par procédure écrite après la vidéoconférence.

Le projet d'orientations budgétaires souligne que le budget jouera un rôle important dans la définition et la réalisation des objectifs et des priorités stratégiques à long terme arrêtés par l'UE et, étayé par les fonds provenant de l'instrument temporaire pour la relance, Next Generation EU, il contribuera au redressement de l'économie européenne au lendemain de la pandémie de COVID-19.

Le Conseil considère que le budget 2022 devrait être réaliste et adapté aux besoins réels; il devrait être établi de manière prudente et laisser des marges suffisantes, sous les plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP), pour faire face à des circonstances imprévues. Dans le même temps, le budget 2022 devrait prévoir des ressources suffisantes pour assurer la mise en œuvre des programmes de l'UE et permettre d'honorer, en temps voulu, les engagements déjà pris dans le cadre du CFP actuel et du CFP précédent. Le niveau des engagements restant à liquider (RAL) devrait faire l'objet d'un suivi permanent.

En ce qui concerne les dépenses administratives, le Conseil demande à l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'UE de présenter, d'ici la fin de 2021, une approche globale et ciblée visant à optimiser les ressources en personnel au niveau de 2020, conformément aux conclusions du Conseil européen de juillet 2020. Il souligne également qu'il importe de conserver une maîtrise rigoureuse du financement des agences décentralisées.

En ce qui concerne Next Generation EU, le Conseil invite la Commission à garantir la transparence totale et la pleine visibilité de tous les fonds en fournissant toutes les informations utiles, et à informer régulièrement les États membres des recettes affectées inscrites au budget, y compris celles provenant de Next Generation EU et de l'accord de commerce et de coopération conclu avec le Royaume-Uni. Le Conseil souligne en outre l'importance de la transparence en ce qui concerne les coûts de financement de Next Generation EU.

[Projet d'orientations budgétaires du Conseil pour 2022](#)

Coopération internationale

a) Initiative de l'UE pour la relance au niveau mondial

Les ministres procéderont à un échange de vues sur le financement de la relance des pays à faible revenu et les priorités stratégiques à cet égard, dans le cadre d'une initiative de l'UE pour la relance au niveau mondial.

La pandémie a soulevé la question de savoir comment les pays en développement et les pays à faible revenu peuvent financer leur relance, étant donné que la moitié des pays à faible revenu présentent actuellement un risque élevé de surendettement ou sont déjà en défaut de paiement. L'initiative de l'UE pour la relance au niveau mondial a été présentée en mai 2020 par la présidente de la Commission, M^{me} von der Leyen, qui a alors plaidé pour une initiative établissant un lien entre l'allègement de la dette et les investissements, d'une part, et les objectifs de développement durable (ODD), d'autre part.

Les ministres devraient débattre de différentes manières dont l'UE et ses États membres pourraient conjuguer leurs efforts pour remédier aux déficits de financement de la relance dans les pays à faible revenu, tant au niveau mondial qu'au niveau national, dans le prolongement des conclusions relatives aux efforts internationaux d'allègement de la dette, en particulier pour les pays africains, adoptées par le Conseil en novembre 2020.

[Efforts d'allègement de la dette pour les pays africains:le Conseil approuve des conclusions \(communiqué de presse, 30 novembre 2021\)](#)

b) Préparatifs de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 du 26 février 2021

La présidence informera les ministres des préparatifs de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 qui se tiendra le 26 février.

Il s'agit de la première réunion de ce type sous la présidence italienne du G20. Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales devraient traiter de l'avenir de l'économie mondiale et des mesures stratégiques connexes à la suite de la pandémie de COVID-19. Ils discuteront également de la manière de faire avancer le programme en matière de fiscalité internationale; de la réglementation financière, de l'inclusion financière et de la finance durable; et de la manière dont la communauté internationale pourrait protéger les biens communs mondiaux, notamment la santé mondiale et l'environnement, d'une façon durable et inclusive.

Le Conseil devrait approuver le mandat de l'UE pour cette réunion par procédure écrite.

La réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des membres du G20 est une enceinte qui permet aux pays clés dans le système financier international de discuter de questions économiques majeures de portée internationale et de se coordonner afin d'assurer la croissance stable et durable de l'économie mondiale. Ces réunions ont lieu chaque année depuis 1999.

Les participants sont: les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des membres du G20 (Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie et UE) ainsi que des représentants d'organisations internationales, parmi lesquelles le FMI et la Banque mondiale, et de pays invités. La délégation de l'UE est composée du ministre des finances du pays exerçant la présidence du Conseil de l'UE, de la Commission européenne et du président de la Banque centrale européenne.

[Pour en savoir plus sur la présidence italienne du G20 en 2021](#)

Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

Les ministres feront le point sur les travaux concernant la révision de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

La liste devrait être mise à jour, par procédure écrite, en février.

La liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales s'inscrit dans le cadre de la stratégie extérieure de l'UE en matière d'imposition et est destinée à contribuer aux efforts actuellement déployés pour promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine fiscal à l'échelle mondiale. La liste comprend les pays et territoires non membres de l'UE qui n'ont pas participé à un dialogue constructif avec l'UE sur la gouvernance fiscale ou qui n'ont pas respecté leurs engagements visant à mettre en œuvre des réformes pour se conformer à un ensemble de critères objectifs de bonne gouvernance fiscale. Ces critères concernent la transparence fiscale, l'équité fiscale et la mise en œuvre des normes internationales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

La liste figure à l'annexe I des conclusions du Conseil sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales. Les conclusions du Conseil contiennent également un état des lieux (annexe II) qui présente les pays et territoires non membres de l'UE qui ne se conforment pas encore à toutes les normes fiscales internationales mais qui se sont engagés à réformer leurs politiques fiscales. Lorsqu'un pays ou territoire respecte tous ses engagements, il est retiré de l'annexe.

[Page web du Conseil sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs](#)

[Page web du Conseil relative au groupe "Code de conduite" \(fiscalité des entreprises\)](#)

[Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales \(Journal officiel, 7 octobre 2020\)](#)

Législation sur les services financiers

La présidence communiquera aux ministres des informations actualisées sur les propositions législatives dans le domaine des services financiers.

[Note de février 2021 sur l'état d'avancement des travaux sur les dossiers législatifs concernant les services financiers](#)

[Union bancaire \(informations générales\)](#)

[Union des marchés des capitaux \(informations générales\)](#)

[Finance numérique \(informations générales\)](#)